



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1630

Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon des lots 4 et 10 de la copropriété située 142-144 rue Antoine Charial, préemptés par la Métropole de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 03441 - N° inventaire 03441 C 001 et 03441 D 001 - Opération 03441002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1630 - LYON 3E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON DES LOTS 4 ET 10 DE LA COPROPRIETE SITUEE 142-144 RUE ANTOINE CHARIAL, PREEMPTES PAR LA METROPOLE DE LYON, EN VUE DE LA REALISATION D'UN ESPACE VERT - EI 03441 - N° INVENTAIRE 03441 C 001 ET 03441 D 001 - OPERATION 03441002 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5276 en date du 11 mars 2013 vous avez approuvé l'acquisition d'un immeuble édifié sur la parcelle cadastrée DV 52 et situé 23 rue de l'Espérance à Lyon 3^{ème}, pour un montant de 270 000 euros.

Par délibération n° 2018/4247 en date du 19 novembre 2018, vous avez approuvé l'acquisition d'un immeuble édifié sur la parcelle cadastrée DV 50 et situé 25 rue de l'Espérance à Lyon 3^{ème}, pour un montant de 250 000 euros.

Par délibération n° 2021/537 en date du 28 janvier 2021, vous avez approuvé l'acquisition des lots 1 et 12 situés au sein de l'immeuble en copropriété 142 - 144 rue Antoine Charial à Lyon 3^{ème} édifié sur la parcelle cadastrale DV 104, pour un montant de 139 000 euros.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisitions de réserves foncières ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre de la gestion financière du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026, dont celle intitulée « Aménagements Espaces verts 2021-2026 », n° 2021-1, programme 00012.

La Ville de Lyon est bénéficiaire d'un emplacement réservé inscrit au PLU-h sous le numéro 38 en vue de la réalisation d'un espace vert. Cet emplacement réservé, situé 142-144 rue Antoine Charial, 23 et 25 rue de l'Espérance, est constitué de cinq parcelles de terrains cadastrées DV 104, DV 105, DV 50, DV 51 et DV 52. Couvrant une superficie de 1 810 m² environ, il représente une véritable opportunité foncière pour ce secteur à forte densité urbaine et carencé en espaces verts.

La Ville de Lyon s'est déjà rendue propriétaire, au sein de cet emplacement réservé, des deux parcelles de terrains cadastrées DV 50 et DV 52 ainsi que de deux lots de copropriété au sein de l'immeuble 142 -144 rue Antoine Charial.

Soucieuse de poursuivre la stratégie d'acquisition foncière engagée sur cet emplacement réservé, la Ville de Lyon a, à la suite d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie centrale le 8 décembre 2021, sollicité la Métropole de Lyon en vue d'exercer son

droit de préemption urbain sur deux nouveaux lots dépendant de la copropriété 142-144 rue Antoine Charial.

Le bien préempté se compose d'un appartement au 1er étage, d'une surface de 42,05 m² constituant le lot 4, et de sa cave en sous-sol constituant le lot 10 de la copropriété précitée édifée sur la parcelle de terrain DV104 d'une superficie de 186 m².

Ce bien, cédé vacant, a été proposé à la vente par Monsieur Yanis Boulaouinat au prix de 180 000 euros, prix conforme à l'estimation de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), rendue dans son avis n° 2021- 6938995722 en date du 18 janvier 2022.

Ainsi et aux termes de la promesse de vente qui vous est présentée, il vous est proposé de racheter à la Métropole de Lyon les lots de copropriété 4 et 10 de l'immeuble 142- 144 rue Antoine Charial au prix de 180 000 euros dont 4 000 euros de mobilier.

L'acquisition de ces 2 lots de la copropriété située au 142-144, rue Antoine Charial - 69003 Lyon pour un montant de 180 000 euros , dont 4 000 euros de mobilier ainsi que les frais notariés estimés à 7 000 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements Espaces verts 2021-2026 », programme 00012. Les frais de notaire sont à la charge de la Ville de Lyon.

Pour votre parfaite information l'acquisition de deux autres lots de copropriété au sein de l'immeuble 142-144 rue Antoine Charial vous est également présentée à la même séance du Conseil municipal par délibération séparée.

Vu les délibérations n° 2013/5276 en date du 11 mars 2013, n° 2018/4247 en date du 19 novembre 2018, n° 2021/537 en date du 28 janvier 2021, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27/01/2022 ;

Vu l'arrêté de la Métropole de Lyon n°2022 -02-09-R-0121 en date du 9 février 2022;

Vu l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat n° 2021- 6938395722 en date du 18 janvier 2022 ;

Vu la promesse d'achat ;

Madame la Maire du 3^{ème} arrondissement ayant été consultée par courrier en date du 9 février 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'acquisition par la Ville de Lyon des lots 4 et 10 de la copropriété située 142-144 rue Charial à Lyon 3^{ème} et cadastrée DV 104, préemptés par la Métropole de Lyon, au prix total de 180 000 euros, dont 4 000 euros de mobilier est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer la promesse d’achat, l’acte authentique de vente à intervenir aux conditions précitées ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- La somme de 180 000 euros sera versée à la Métropole de Lyon pour lui permettre de régler le prix au vendeur.
- 4- Le lancement de l’opération 03441002 « Acquisition des lots 4 et 10 au 142-144, rue Charial en vue de la réalisation d’un espace vert » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d’une partie de l’AP 2021-1, programme 00012.
- 5- Le cas échéant, les frais annexes inhérents à cette acquisition par préemption (frais d’huissiers, taxe foncière...) seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 62876, fonction 020, de l’opération FONACQUI, du programme FONCIERVDL.
- 6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d’équipement pluriannuel, la dépense en résultant, frais notariés inclus, estimée à 187 000 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2021-1, opération 03441002 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, fonction 511, selon la décomposition de l’échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2022 : 187 000 euros.
- 7- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l’actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
03441C001	Appartement (lot 4)	42,05	21328	175 000,00	
03441D001	Cave (lot 10)		21328	1 000,00	
/	Mobiliers		21848	4 000,00	
03441C001	Frais notariés – Appartement (lot 4)		21328	6 800,00	
03441D001	Frais notariés – Cave (lot 10)		21328	200,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET